
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6239
LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée d'Art Contemporain - Don **Page 4272**
- Bibliothèque Municipale de Lyon - Dons..... **Page 4272**
- Autorisation sollicitée par l'association Lou Rugby de déposer une demande de permis de construire **Page 4273**
- Autorisation sollicitée par la Sasp Lyon Hockey Club (LHC) Les Lions de déposer une demande de permis de construire **Page 4273**
- Boutique du Musée de l'Imprimerie - Approbation de tarifs pour la vente de cartes postales et de livrets **Page 4274**

- Théâtre des Célestins - Mise à disposition..... **Page 4274**

- Décision d'estimer en justice **Page 4275**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 4275 à 4277**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 4277 à 4306**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 4306 à 4307**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 4307**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 4307 à 4310**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée d'Art Contemporain - Don de Jan Fabre (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée d'Art Contemporain de la Ville de Lyon en date du 16 février 2017, par Jan Fabre, demeurant au Pastorijsstraat 23, B-2060 Antwerp, Belgique.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de 24 œuvres vidéos et de 2 photographies de Jan Fabre ; Une tentative de ne pas battre le record du monde de l'heure établi par Eddy Merckx à Mexico en 1972 (ou comment rester un nain dans le pays des géants), 2016 ; Pol and his tie, 1980-1982 ; Up and down, up and down, 1980-1982 ; Self strangulation, 1980-1982 ; Hand giving signs, 1980-1982 ; Punished ?, 1980-1982 ; Fountain, 1980-1982 ; The Finish Line, 1980-1982 ; Contact Disorder, 1980-1982 ; Love is the power supreme, 2016 ; The artist-worm crossing the Piazza della Signoria, 2016 ; The Read(dy)-make of the Money Performance, 1980 ; Money Performance, 1979 ; Art as a Gamble, Gamble as an Art, 1981 ; After Art, 1980 ; Sea-Salt of the Fields, 1980 ; Sanguis/Mantis, 2001 ; I am the shame pole, 2010 ; Do we feel with our brain and think with our heart ?, 2013 ; Art kept me out of jail (Hommage to Jacques Mesrine), 2008 ; Is the brain the most sexy part of the body ?, 2007 ; Virgin/Warrior, 2004 ; Dancing Feet, 1980-1982 ; New Skin, 1980-1982 ; Virgin/Warrior, 2006 ; Virgin/Warrior, 2006.

Grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 650 000 €.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 6 octobre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint délégué
aux Finances et à la
Commande Publique
Richard BRUMM*

Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de MM. René et Philippe Siméone (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 31 août 2017, par MM. René et Philippe Siméone,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et MM. René et Philippe Siméone,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article premier. - d'accepter le don à titre gracieux de MM. René et Philippe Siméone, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon constitué d'un fonds d'archives (correspondances, articles, dossiers, ...) de M. Bernard Siméone d'une valeur estimative de un euro symbolique.

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe d'un inventaire détaillé.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 25 octobre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de M. Rajak Ohanian (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 29 mai 2017, par M. Rajak Ohanian,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. Rajak Ohanian,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de M. Rajak Ohanian, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon constitué de 9 photographies d'une valeur estimative de 54 000 euros (cinquante-quatre mille euros).

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe d'un inventaire.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 25 octobre 2017

Pour le Maire de Lyon
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM

Autorisation sollicitée par l'association Lou Rugby de déposer une demande de permis de construire sur une bande de terrain située sur le site de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème pour édifier un chapiteau – EI 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT délégation au Maire de « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux ». Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la plaine des jeux de Gerland située 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, de section cadastrale CL 4, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07 032 et appartenant à son domaine public ;

Considérant que le départ effectif de l'ensemble des équipes de l'association Olympique Lyonnais vers son nouveau centre d'entraînement aménagé a permis le regroupement des équipes du Lou Rugby association sur la plaine des jeux de Gerland dès le début de la saison 2016/2017 ;

Considérant que l'association Lou Rugby a besoin, afin de compléter son installation sur le site de la plaine des jeux de Gerland, d'édifier un chapiteau pour l'installation d'une salle de musculation sur une bande de terrain nu, d'une surface de 550 m² environ (45mx12m), faisant initialement partie du terrain n°9 de la plaine des jeux de Gerland ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux d'édification, il convient pour l'association Lou Rugby d'obtenir l'autorisation par la Ville de Lyon de déposer une demande de permis de construire ;

Considérant que ces travaux consistent, d'une part, en l'installation d'un chapiteau sans fondations, ni fixation définitive dans le sol de 450 m² environ, d'une clôture et d'un filet pare ballons au nord du chapiteau et, d'autre part, en la réalisation de l'alimentation en eau depuis le réseau existant du bâtiment vestiaire central de la plaine des jeux de Gerland ;

Considérant qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon afin d'autoriser l'association Lou Rugby à installer une salle de musculation sur une bande de terrain située sur le site de la plaine des jeux de Gerland ;

Décide :

Article Premier. - Que l'association Lou Rugby est autorisée à déposer une demande de permis de construire sur le site de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, afin d'édifier un chapiteau pour l'installation d'une salle de musculation au profit des joueurs amateurs.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 19 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Autorisation sollicitée par la Sasp Lyon Hockey Club (LHC) Les Lions de déposer une demande de permis de construire sur une partie des abords de la patinoire Charlemagne sise 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème pour installer un bungalow modulaire – EI 02 061 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT délégation au Maire de « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux ».

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, de section cadastrale BD 210, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 02 061 et appartenant à son domaine public ;

Considérant que la SASP LHC Les Lions utilise les installations de la patinoire Charlemagne pour l'entraînement de son équipe professionnelle et pour disputer l'intégralité des matchs à domicile en championnat, coupes nationales et européennes ou en amical ;

Considérant que la SASP LHC Les Lions a besoin, afin de compléter le développement de son activité sur le même site, de faire évoluer ses installations par un espace de vente de produits dérivés ;

Considérant que la SASP LHC Les Lions souhaite aménager à ses frais un bungalow modulaire, accueillant les activités de vente de produits dérivés de son équipe professionnelle, sur une partie des abords de la patinoire Charlemagne ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux d'aménagement, il convient pour la SASP LHC Les Lions d'obtenir l'autorisation par la Ville de Lyon de déposer une demande de permis de construire ;

Considérant qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon afin d'autoriser la SASP LHC Les Lions à aménager sur une partie des abords de la patinoire Charlemagne ledit bungalow modulaire ;

Décide :

Article Premier. - Que la SASP LHC Les Lions est autorisée à déposer une demande de permis de construire sur le site de la patinoire Charlemagne sise 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème afin d'aménager un bungalow modulaire accueillant les activités de vente de produits dérivés de son équipe professionnelle.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 19 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Boutique du Musée de l'Imprimerie - Approbation de tarifs pour la vente de cartes postales et de livrets (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande du Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique relative à la vente du livret intitulé « Sur les pas des Imprimeurs » et de cartes postales,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente dudit catalogue et des cartes postales,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur

- à mettre en vente : 160 exemplaires du livret intitulé "Sur les Pas des Imprimeurs" selon les modalités suivantes :

- prix unitaire de vente : 5.00 €

- à mettre en vente : 25 000 exemplaires de cartes postales :

- prix unitaire de vente : 1.00 €

Ces prix s'entendent nets de TVA, conformément aux dispositions de l'article 293B du code général des impôts.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 25 octobre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Théâtre des Célestins - Mise à disposition de : Salle Célestine, Bar du Public, Foyer du Public à Lyon Parc Auto (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération n°2017/2946 du 29 mai 2017, approuvant les tarifs de la billetterie des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, cartes Célestins, location).

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé théâtre des Célestins, situé 11 place des Célestins à Lyon 2ème, référencé comme ensemble immobilier n° 02013,

Considérant la demande de Lyon Parc Auto d'organiser « Les Rencontres de LPA » au Théâtre le jeudi 30 novembre 2017 de 8 h 30 à 18 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Lyon Parc Auto le jeudi 30 novembre 2017 à partir de 8 h 30 jusqu'à 18 heures, de la salle Célestine, du Bar du Public et du Foyer du Public, moyennant une redevance de 6.755,00 (six mille sept cent cinquante-cinq) euros H.T. (soit 8.106,00 € T.T.C.).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 3 novembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme et M. D. contre l'arrêté du Maire de Lyon en date du 23 mars 2017 portant octroi du permis de construire numéro PC 069 383 16 00419 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1705158-2 du 17 juillet 2017 déposée par Mme et M. D..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme et M. D., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon en date du 23 mars 2017 portant octroi d'un permis de construire sur un tènement situé 51 rue Bonnard à Lyon, et plus précisément « démolition et construction d'une maison individuelle », permis portant le numéro PC 069 383 16 00419,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 9 novembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33957	Réglementation d'arrêt et abrogation de stationnement rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème (stationnement)	Considérant qu'il convient d'organiser les opérations de livraison et d'enlèvement de marchandises en ville de manière à garantir le bon fonctionnement de l'activité économique, à limiter la gêne que ces opérations peuvent apporter à la circulation générale et à permettre la desserte des riverains ; considérant que, compte tenu de la densité de la circulation, notamment aux heures de pointes et des conditions de stationnement en ville, il convient notamment de limiter la durée de ces opérations de livraison sur les zones aménagées à cet effet à un maximum de 30 minutes, il y a lieu d'organiser des espaces dédiés à l'arrêt des véhicules pour faciliter les opérations de chargement et déchargement, est abrogé l'arrêté 2009RP09835 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34018	Stationnement réservé rue Lanterne Lyon 1er (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 6 rue Lanterne (1) sur la chaussée Ouest, à 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Constantine (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34019	Abrogation de stationnement rue Lanterne Lyon 1er (stationnement)	Considérant le redéploiement des emplacements réservés sur cette voie, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2009RP00957 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP34020	Stationnement réservé rue Lanterne Lyon 1er (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 mètres au droit du n° 6 rue Lanterne (1) sur la chaussée Ouest, 11 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Constantine (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34021	Stationnement réservé place Saint-Vincent à Lyon 1er (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 mètres au droit du n° 3 place Saint-Vincent (1) sur la chaussée Ouest, 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Sergent Blandan (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33937	Abrogation stationnement réservé rue Bellecombe Lyon 6e (stationnement)	Considérant les changements intervenus, il y a lieu de supprimer cette mesure : l'arrêté 2017RP33728 du 04/08/2017 portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33938	Stationnement réservé rue Bellecombe Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au droit du n° 58 rue Bellecombe (6) sur la chaussée Ouest, à 15 mètres au nord de l'entrée charretière du n° 58 sur la troisième place de stationnement en épi. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	7/11/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33958	Feux d'intersection et abrogation de circulation cours Lafayette Lyon 3ème, avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème et avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème (circulation)	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet Lafayette C3, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, l'arrêté 2016RP33294 du 27/01/2017 portant réglementation de la circulation (feux d'intersection et abrogation de circulation) sur les feux d'intersection est abrogé.	9/11/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33959	Feux d'intersection à l'intersection de l'avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème, de l'avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème, du cours Lafayette Lyon 3ème et du cours Lafayette Lyon 6ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de l'avenue Maréchal de Saxe (3), de l'avenue Maréchal de Saxe (6), du cours Lafayette (3) et du cours Lafayette (6). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Maréchal de Saxe (3) sens Sud/Nord vers le cours Lafayette (3) sens Ouest/Est ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Maréchal de Saxe (6) sens Nord/Sud vers le cours Lafayette (6) sens Est/Ouest ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant cours Lafayette (3) sens Ouest/Est vers l'avenue Maréchal de Saxe (3) sens Nord/Sud ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant cours Lafayette (6) sens Est/Ouest vers l'avenue Maréchal de Saxe (6) sens Sud/Nord.	9/11/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon. Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.					

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13935	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 23	Le jeudi 9 novembre 2017, de 7h à 19h
13936	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
13937	Entreprise Imagination Lyon Magie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'enlever des illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton		A partir du samedi 11 novembre 2017 jusqu'au lundi 13 novembre 2017, de 21h à 5h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Ronde		A partir du samedi 11 novembre 2017 jusqu'au lundi 13 novembre 2017
13938	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	sur 20 m, au droit du n° 68	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 16 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 68	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13939	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé au droit du n° 154	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir situé au droit du n° 154	
13940	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations en urgence d'un réseau d'assainissement pour le compte de la SERL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Mûriers	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du mardi 7 novembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre l'accès au parking en sous sol de la Société APICIL et le quai Paul Sédallian	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
13941	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	A partir du mardi 7 novembre 2017 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera autorisée et organisée à double sens		chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux (hors côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 119)	
13942	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	côté impair (Est), entre le n° 37 et la rue Fournet	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 37 et la rue Fournet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), entre le n° 37 et la rue Fournet	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
13943	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Trois Rois	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Béchevelin	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Béchevelin	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13944	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RTE sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Arloing	entre les n° 34 et n° 38	A partir du samedi 11 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur des couloirs Bus, de part et d'autre de la chaussée principale			
			la traversée piétonne pourra être supprimée ponctuellement en fonction de l'avancée du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13945	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13946	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	Le vendredi 17 novembre 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13947	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	sur 9 m au droit du n° 24 (le long de la plateforme Tramway)	A partir du vendredi 17 novembre 2017 jusqu'au dimanche 17 décembre 2017
13948	La Ville de Lyon - Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Concerto	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n°82 et 84	A partir du samedi 11 novembre 2017, 7h, jusqu'au lundi 13 novembre 2017, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13949	Service Départemental d'incendie et de secours du Rhône et la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Commémoration de la catastrophe de Saint-Jean	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Montée du Chemin Neuf	dans le sens descendant	Le lundi 13 novembre 2017, de 17h à 20h
				Place Saint Jean		
				Rue Tramassac	entre la rue de la Bombarde et la rue Jean Carriès	
				Place Saint Jean		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	des deux côtés	
				Rue de la Brèche	sur 20 m au droit de la MJC	
13950	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Viel Renversé	au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le lundi 13 novembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite	Rue du Doyenné	trottoir impair (Est), entre la rue du Viel Renversé et le n° 19	Le lundi 13 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Viel Renversé	partie comprise entre la rue Ferrachat et la place François Bertras	Le lundi 13 novembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place Benoit Crépu et la rue du Doyenné	Le lundi 13 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partier comprise entre la rue Ferrachat et la place François Bertras	Le lundi 13 novembre 2017, de 9h à 16h
13951	Société Blédina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	des installations seront autorisées	Place Général Leclerc		Le samedi 25 novembre 2017, de 8h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	du n°5 au n°7 bis	
13953	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marius Berliet	sur 20 m de part et d'autre du n° 33	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13954	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au samedi 25 novembre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	
13955	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claude Boyer	au droit du n° 31	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au mercredi 29 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 31 (sauf jours de marchés)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13956	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Rue Challemel Lacour	trottoir Sud, sur 15 m de part et d'autre du n° 46	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m de part et d'autre du n° 46	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 46	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13957	Entreprise Folghe- ra et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	côté pair (Sud), sur 13 m entre l'avenue de Grande Bretagne et le n° 6	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au samedi 9 décembre 2017
13958	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Janin	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au dimanche 19 novembre 2017
13959	Entreprise Jean Lefevbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un quai bus	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur 50 m, sens Ouest / Est à l'Est de la montée des Carmélites	Le vendredi 10 novembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation s'effectuera à double sens et sous un régime d'alternat par feux		sur 75 m sens Est / Ouest à l'Est de la montée des Carmélites	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'îlot central situé entre les deux de bus du SYTRAL «Jardin des Plantes»	Le vendredi 10 novembre 2017
13960	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la contre-allée, côté Est entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	
13961	Entreprise Pollet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 20 m au droit du n° 93	Le lundi 13 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 93	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 93	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13962	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Condé	entre la place Carnot et le quai Gailleton	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
13963	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 23	Les vendredi 10 novembre 2017 et lundi 13 novembre 2017, de 7h à 19h
13964	Entreprise Ikken Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Tupin	sur 10 m, au droit du n° 5	Le lundi 13 novembre 2017, de 5h à 10h
13965	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 20 m, au droit du n° 33	Le lundi 13 novembre 2017, de 17h à 21h
13966	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Jullien	sur 16 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du dimanche 12 novembre 2017 jusqu'au mercredi 13 décembre 2017
13967	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	Le mardi 14 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
13968	La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation devant les Halles Bocuse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	au droit du n° 102	Le vendredi 10 novembre 2017, de 6h à 20h
13969	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maximin	sur 15 m, au droit du n° 25	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
13970	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'inaugurations et de conférences	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 20 m de part et d'autre du n° 86	Le mercredi 15 novembre 2017, de 10h à 16h30
				Rue Marie Anne Leroudier	à partir de la rue Carquillat sur 40 m côté Ouest	Le mercredi 15 novembre 2017, de 10h à 18h
				Rue Nérard	face au n° 15 sur 20 m de part et d'autre	Le jeudi 16 novembre 2017, de 10h à 16h
				Avenue Viviani	au droit du n° 13 sur 50 m	Le jeudi 16 novembre 2017, de 14h à 19h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13971	La Ville de Lyon - Direction des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de matériel sportif	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n° 238	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, de 7h à 16h
13972	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	trottoir impair, sur 70 m au droit du n° 1 côté impair, sur 70 m au droit du n° 1	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au jeudi 14 décembre 2017
13973	Entreprise Harraut Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 98	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 13 décembre 2017
13974	Entreprise Planimonteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues dans le cadre d'un film PSA Citroën	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés ainsi que le barnum cantine	Quai Rambaud Quai Antoine Riboud	entre le n°1 et le n° 17	Le jeudi 16 novembre 2017, de 6h à 19h
13975	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de SFR	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Weill	sur 15 m au droit du n° 20	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, de 7h à 18h A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017
13976	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour le compte de France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 20 m, au droit du n° 3 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 3	Le jeudi 16 novembre 2017
13977	La Ville de Lyon - Direction de l'Economie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village de Noël équitable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Roche-reau	au droit du n°25 sur la zone de desserte au droit du n°28 (sur la zone autorisée)	A partir du vendredi 24 novembre 2017, 13h, jusqu'au lundi 27 novembre 2017, 12h Le dimanche 26 novembre 2017, de 8h à 20h
13978	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 13 décembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13979	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice MK88	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacquard	trottoir impair (Sud) entre le n° 56 et la rue Denfert Rochereau	Le lundi 13 novembre 2017, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Henri Gorjus	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Henri Gorjus et la rue Denfert Rochereau	Le lundi 13 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 56 et la rue Denfert Rochereau	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Henri Gorjus	
13980	Entreprise Les Films Pelleas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Challemel Lacour	à hauteur du n°65	Le vendredi 15 décembre 2017, de 9h30 à 11h30
						Le vendredi 15 décembre 2017, de 14h30 à 16h30
13981	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir impair (Nord), entre la rue Duguesclin et le n° 19	Le mardi 14 novembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue de Créqui	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	Le mardi 14 novembre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m entre la rue Duguesclin et le n° 19	
13982	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Maréchal Foch	sur le trottoir situé au droit des n° 1 à 5	Le mardi 14 novembre 2017, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 à 5, la circulation sera réduite à une voie sens Sud-Nord, les cycles auront obligation de circuler dans la voie de circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 1 à 5	Le mardi 14 novembre 2017
13983	Fondation pour l'université de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	l'accès et stationnement de véhicules seront autorisés	Rue Joseph Serlin	côté nord	A partir du mardi 7 novembre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017, de 12h30 à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13984	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Avenue Maréchal Foch	partie comprise entre Le cours Franklin Roosevelt et la rue Duquesne, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 23h à 4h
13985	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située à l'angle de la place Tobie Robatel	Le mardi 14 novembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m sur la chaussée au droit la chambre du réseau de Télécom située à l'angle de la place Tobie Robatel	
13986	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	au carrefour avec le quai Fulchiron	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
				Quai Fulchiron	voie d'accès au chemin de choulans	
13987	La Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement Balance Ton Sac	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	chaussée Nord, côté place sur 2 emplacements en épi à côté de la place PMR	Le samedi 25 novembre 2017, de 8h à 15h
			une pyramide de sacs sera autorisée			Le samedi 25 novembre 2017, de 9h à 14h
13988	La Direction technique de la Fête des Lumières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	côté impair, entre la rue Constantine et la rue d'Algérie	A partir du lundi 13 novembre 2017, 8h, jusqu'au jeudi 14 décembre 2017, 18h
13989	Entreprise Elits Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 10 m au droit du n° 29	Le jeudi 16 novembre 2017
13990	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mercredi 29 novembre 2017
13991	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 216	A partir du jeudi 16 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
13992	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sens Est / Ouest, de part et d'autre de la rue Sainte Geneviève	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 15 m de part et d'autre de la rue Sainte Geneviève	
Rue Sainte Geneviève	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord du cours Lafayette					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13993	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	Rue de la République	entre la rue Grenette et la rue Ferrandière	Le mercredi 15 novembre 2017, de 7h à 11h
			la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	des 2 côtés, entre la rue Président Carnot et la rue de la République	A partir du mardi 14 novembre 2017, 17h, jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, 11h
				Rue Jules Cambon	des 2 côtés entre le n° 17 et l' Avenue Paul Santy	Le mercredi 15 novembre 2017, de 10h à 15h
				Rue Grôlée	du n° 6 à la rue Président Carnot (sauf places réservées au Consulat)	A partir du mardi 14 novembre 2017, 17h, jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, 11h
				Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue Saint Bonaventure et la rue Ferrandière	Le mercredi 15 novembre 2017, de 5h à 11h
				Avenue Paul Santy	au droit du n° 187 sur 30 m	Le mercredi 15 novembre 2017, de 10h à 15h
Rue Ferrandière	entre la rue Président Carnot et le Quai Jules Courmont	Le mercredi 15 novembre 2017, de 5h à 11h				
13994	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	au carrefour avec la rue Henri Chevalier	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 17h
				Rue Deleuvre	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de la rue Henri Chevalier	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
				Rue Clos Savaron	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de la rue Henri Chevalier	
				Rue Deleuvre	au carrefour avec la rue Henri Chevalier	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 17h
13995	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles, en dehors des phases de chantier afin de préserver le cheminement piétons	Rue Victor Hugo	entre la place Ampère et la place Bellecour	A partir du jeudi 16 novembre 2017 jusqu'au jeudi 30 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13996	Entreprise Soljev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guilloud	côté pair, sur 20 m en face du n° 19	Le jeudi 16 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Villon	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	
13997	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation de projecteurs sera autorisée sur le trottoir	Rue de la Bourse	au droit du n° 33	Le samedi 18 novembre 2017, de 15h à 21h
			la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues			Le jeudi 16 novembre 2017, de 9h à 18h
						Le jeudi 16 novembre 2017, de 7h à 10h
13998	Entreprise Baur Métal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les barrières de clôture du stade	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Martin	côté pair, entre la rue Viala et le cours Eugénie	A partir du jeudi 16 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Coignet		A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au mercredi 6 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Cours Eugénie		A partir du jeudi 7 décembre 2017 jusqu'au vendredi 15 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
13999	Entreprise Esprit du Store	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 26	Le jeudi 16 novembre 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
14000	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Gensoul	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 16 novembre 2017, 12h, jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, 18h
14001	La Métropole de Lyon - Service de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domrémy	côté Nord, entre le n° 9 et les voies du Tramway	A partir du samedi 18 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017
14002	Entreprise Deribreux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14003	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine sera autorisé	Square Ninon Vallin		A partir du lundi 20 novembre 2017, 7h, jusqu'au mardi 21 novembre 2017, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	des 2 côtés, entre le n° 67 et le n° 47	A partir du vendredi 17 novembre 2017, 17h, jusqu'au samedi 18 novembre 2017, 20h
				Rue Deleuvre	côté pair entre le n°88 et la rue Clos Savaron	A partir du vendredi 17 novembre 2017, 7h, jusqu'au mercredi 22 novembre 2017, 17h
				Rue Clos Savaron	des 2 côtés entre le n°23 et la rue Henry Gorjus	A partir du samedi 18 novembre 2017, 17h, jusqu'au mardi 21 novembre 2017, 19h
14004	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	côté Nord, entre la rue de la Villette et la rue Maurice Flandin	A partir du mardi 7 novembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
14005	Entreprise D M V	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 10 m, au droit du n° 67 (zone de livraison)	A partir du mercredi 8 novembre 2017 jusqu'au jeudi 23 novembre 2017
14006	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
14007	Messieurs Cottier et Tétard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la vente de sapins	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 4 emplacements en épis en face du n°1 (côté place)	A partir du mercredi 29 novembre 2017, 7h, jusqu'au dimanche 24 décembre 2017, 17h
14008	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et de 2 véhicules cantine sera autorisée	Place Saint Jean	partie Sud/Ouest	Le vendredi 17 novembre 2017, de 6h à 18h
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	Rue des Antonins	sur 10 m, en face au n°7	Le vendredi 17 novembre 2017, de 8h à 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrées	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du jeudi 16 novembre 2017, 17h, jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, 20h
				Rue Mandelot	sur 30 m au Sud de la rue de la Bombarde	
Rue de la Bombarde	entre la rue des Estrées et la rue Mandelot					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14009	Entreprise Colas Rhône Alpes et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Bouchut	sur le Mail, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 8 novembre 2017 jusqu'au mercredi 20 décembre 2017
14010	Entreprise Id Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage sur chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller côté Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
14011	Entreprise Id Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules à double sens sera autorisée et organisée la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement sera autorisé en long sur les emplacements matérialisés au sol	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy chaussée Ouest, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy des deux côtés de la chaussée, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy côté impair, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
14012	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mercredi 29 novembre 2017, de 8h30 à 16h
14013	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 6 m au droit du n° 9	A partir du vendredi 10 novembre 2017 jusqu'au samedi 25 novembre 2017
14014	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ludovic Arrachart	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 72 sur 30 m, au droit du n° 72 des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 72	Le mercredi 15 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14015	Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du mercredi 29 novembre 2017, 21h, jusqu'au jeudi 30 novembre 2017, 6h
				Boulevard des Tchécoslovaques	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord) entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
14016	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier Merle		A partir du mercredi 15 novembre 2017, 21h, jusqu'au jeudi 16 novembre 2017, 6h
				Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	A partir du mardi 14 novembre 2017, 21h, jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, 6h
				Tunnel Marius Vivier Merle		
14017	Entreprise de Sousa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 bis	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 7 décembre 2017
14018	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Cours Gambetta	sur 30 m, au droit de la rue André Philip	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue André Philip	entre le cours Gambetta et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Gambetta et l'avenue Félix Faure (y compris les emplacements deux roues)	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur le cours Gambetta	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
14019	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Part Dieu	sens Est/Ouest, entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, (côté place Guichard) entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14020	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 315	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017
				Avenue Félix Faure	entre le n° 21 et le n° 29	
				Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 327	
14021	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Bonnel	au droit de la sortie trémie Vivier Merle	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre-allée, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la sortie, trémie Vivier Merle sur la contre-allée, côté Est, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	
14022	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Berge Clara Campoamor		A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 7h à 17h
				Berge Renata Tebaldi		
14023	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel	Le mardi 21 novembre 2017, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel, sur emplacements Taxi	Le mardi 21 novembre 2017
14024	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre France télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Weill	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 8h à 17h
14025	Entreprise LCA la Construction Arbresloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille	côté pair, sur 5 m en face du n° 47	A partir du vendredi 24 novembre 2017 jusqu'au jeudi 24 mai 2018
14026	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	partie comprise entre la rue des Emeraudes et la rue Curtelin	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, de 9h à 16h30
14027	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engin de chantier pour le démontage de grue	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Denuzière	sur 50 m, au Nord du cours Bayard	Les jeudi 9 novembre 2017 et vendredi 10 novembre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 35 et le cours Bayard	
14028	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du mardi 21 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14029	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	Le vendredi 10 novembre 2017
14030	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Rambaud	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	Le mercredi 22 novembre 2017, de 7h30 à 16h30
14031	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise en état d'encadrements d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	sur la partie Sud du parking situé à l'intersection des rues Louis Loucheur et de la rue Sergent Michel Berthet	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 16 novembre 2017
14032	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Louis Lebreton		A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h à 17h A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14033	Entreprise Adg 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté impair, sur 10 m au droit du n° 219	Le jeudi 16 novembre 2017
14034	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stéphane Coignet	côté impair, sur les 8 m, face au n° 3 et n° 5	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 6 décembre 2017
14035	Entreprise Prys-mian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur 5 m, de part et d'autre de la rue Thomassin (sur l'îlot central et côté Ouest)	A partir du jeudi 16 novembre 2017 jusqu'au lundi 20 novembre 2017
14036	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	A partir du jeudi 16 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h30 à 17h
14037	Entreprise Vitres Clean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 20 m, au droit du n°56	Le mardi 21 novembre 2017
14038	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Mangini	trottoir Est, sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit côté Est, sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit (sur la zone de livraisons)	Les lundi 13 novembre 2017 et mercredi 15 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14039	Entreprise Eurofeu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation d'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	Le mercredi 22 novembre 2017, de 7h à 19h
14040	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	en face du n°12 sur 2 emplacements	Le jeudi 23 novembre 2017, de 6h à 21h
				Quai Saint-Vincent	entre le n°28 et le n°25 de la place du Port Neuville	Le mercredi 22 novembre 2017, de 6h à 22h
				Place du Port Neuville	partie Sud comprise entre le n°25 et le n°26	
				Quai Saint-Vincent	entre le n°35 et le passage Gonin	A partir du mardi 21 novembre 2017, 17h, jusqu'au mercredi 22 novembre 2017, 21h
				Quai Saint-Vincent	entre le n° 30 et le passage Gonin	A partir du mardi 21 novembre 2017, 7h, jusqu'au jeudi 23 novembre 2017, 17h
14041	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les pistes et bandes cyclables	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre la rue Pierre Delore et la Route de Vienne	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			la circulation des véhicules de chantier et des riverains sera autorisée		chaussée principale, côté Nord, sens Ouest/Est, entre la Route de Vienne et la rue de Montagny	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée principale, côté Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Route de Vienne	sur 50 m, de part et d'autre de la rue Henri Barbusse	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri Barbusse	côté Sud, dans le site propre Bus, entre la rue Pierre Delore et la Route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée principale, dans les deux sens de circulation, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
14042	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et de 2 véhicules cantine sera autorisée	Place Saint-Jean	partie Sud/ Ouest	A partir du jeudi 23 novembre 2017, 6h, jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, 20h
			la circulation piétons sera interrompue lors des prises de vues	Passerelle du Palais de Justice		Le jeudi 23 novembre 2017, de 8h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	entre la rue des Estrées et la rue Mandelot	A partir du mercredi 22 novembre 2017, 17h, jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, 20h
	Rue Mandelot	sur 30 m au Sud de la rue de la Bombarde				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14042	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrés	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du mercredi 22 novembre 2017, 17h, jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, 20h
14043	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 104	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au lundi 27 novembre 2017
14044	Ville de Lyon - Direction des Evènements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	côté Rhône, face au n° 10 sur 30 m et sur 15 m entre la rue de l'Arbre Sec et le n° 10	A partir du jeudi 7 décembre 2017, 16h, jusqu'au dimanche 10 décembre 2017, 0h
14045	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 30 m, au Nord de la rue du Beguin	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14046	Entreprise Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	sur 50 m au Sud de la rue Nérard	A partir du jeudi 16 novembre 2017, 23h, jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14047	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	A partir du mercredi 22 novembre 2017 jusqu'au samedi 25 novembre 2017, de 7h à 16h
14048	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule Nacelle	Rue du Repos	sur 20 m de part et d'autre du n° 1 bis	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mardi 14 novembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14049	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Antoine	sur 20 m, au droit du n° 50 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du lundi 6 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017
14050	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	au droit de la sortie trémie Vivier Merle sur la contre-allée, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel au droit de la sortie, trémie Vivier Merle sur la contre-allée, voie Taxi sur la contre-allée, côté Est, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
14051	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile MT88	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop» et seront gérés par du personnel de l'entreprise	Rue Garibaldi	contre-allée Est, trottoir Est sur 30 m au droit du n° 289 contre-allée Est, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard contre-allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard contre-allée Est au débouché du cours Gambetta	Le mercredi 15 novembre 2017, de 8h30 à 17h
14052	Entreprise Square Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de lumignons au profit de l'association Dr Clowns	l'installation d'un stand sera autorisée sur trottoir	Avenue du Point du Jour	angle rue des Aqueducs	Les vendredi 1 décembre 2017 et samedi 2 décembre 2017, de 10h à 12h30
14053	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	entre le n° 2 et le n° 4	A partir du vendredi 17 novembre 2017 jusqu'au lundi 4 décembre 2017
14054	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un nettoyage	la circulation des bus et des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du lundi 20 novembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 21 novembre 2017, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14055	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube routier	A partir du lundi 13 novembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 6h
						A partir du lundi 20 novembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 21 novembre 2017, 6h
14056	La Ville de Lyon Mairie du 6 ^e arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey	(installation dès 14h)	Le jeudi 21 décembre 2017, de 17h à 22h
14057	Association Chevreul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation de sapins	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit des n° 56, 37, 31 et 38 entre la rue d'Anvers (le long de l'espace vert)	A partir du vendredi 1 décembre 2017 jusqu'au lundi 8 janvier 2018
14058	Société La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Memoz	entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du lundi 20 novembre 2017, 7h, jusqu'au lundi 4 décembre 2017, 18h
14059	Association les Amis de la Place Antonin Poncet Société Sitep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de photographies	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés	Place Antonin Poncet	côté Ouest	Le lundi 20 novembre 2017, de 6h à 18h
						Le jeudi 29 mars 2018, de 6h à 18h
14060	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de défense incendie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Imbert Colomès	sur le trottoir situé au droit du n° 51, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 15 m au droit du n° 51	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
14061	Entreprise William Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Josephin Souлары	sur 10 m en face de l'immeuble situé au n° 6	A partir du vendredi 10 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14062	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedi	la circulation des piétons sera déviée et matérialisée par un cheminement spécifique	Rue François Genin	au droit de la façade du n° 35	Les lundi 13 novembre 2017 et mercredi 15 novembre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 35, la circulation s'effectuera sur le trottoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité des stationnements situés au droit du n° 35	A partir du lundi 13 novembre 2017, 7h, jusqu'au mercredi 15 novembre 2017, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14063	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation de projecteurs sera autorisée	Place de la Bourse	au droit des escaliers de la CCI	Le jeudi 16 novembre 2017, de 7h à 10h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue Antoine Salles	A partir du mercredi 15 novembre 2017, 17h, jusqu'au jeudi 16 novembre 2017, 20h
				Rue Antoine Salles	voie Ouest entre la rue Gentil et la place de la Bourse	
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue de la Bourse	entre le n°49 et la rue Gentil	Le jeudi 16 novembre 2017, de 8h à 20h
			le barnum cantine et 2 véhicules seront autorisés	Quai Jean Moulin	sur le trottoir côté Est au Nord du Pont Lafayette	Le jeudi 16 novembre 2017, de 6h à 18h
			le stationnement des vélos et 2 roues sera interdit	Rue de la Bourse	(côte rue de la Bourse)	A partir du mercredi 15 novembre 2017, 17h, jusqu'au jeudi 16 novembre 2017, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	A partir du mardi 14 novembre 2017, 14h, jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, 19h
14069	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Docteur Rafin	entre le n° 19 et n° 21	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 19 et n° 21	
14070	Entreprise Tran Tommy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 94 à l'angle du cours Lafayette	Le samedi 25 novembre 2017, de 8h à 19h
14071	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Eugène Pons	entre le n° 74 et la rue des Actionnaires	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Actionnaires		A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
				Rue Eugène Pons	entre le n° 75 et le n° 79	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14072	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès à un chantier d'élagage	la circulation des véhicules de 3T5 avec une escorte de la police municipale sera autorisée la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Grande Rue de Saint-Rambert	entre la place Henri Barbusse et la place Saint-Rambert	Le vendredi 10 novembre 2017, de 9h à 13h
14073	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Calmette Promenade Léa et Napoléon Bullukian Rue Professeur Calmette Promenade Léa et Napoléon Bullukian Rue Professeur Calmette	entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 côté Ouest, entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière	A partir du vendredi 10 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14074	Entreprise Cmt Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 10 m au droit du n° 87	Le vendredi 10 novembre 2017
14075	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jean Sarrazin Rue Rochambeau Avenue Paul Santy Boulevard Jean XXIII Rue Professeur Beauvisage Avenue Paul Santy Rue Rochambeau Rue Professeur Beauvisage Rue Jean Sarrazin Boulevard Jean XXIII Avenue Paul Santy	entre l'avenue Paul Santy et la rue Rochambeau entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage entre le boulevard Jean XXIII et la rue Jean Sarrazin entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille entre la rue Rochambeau et l'avenue de Pressensé entre le boulevard Jean XXIII et la rue Jean Sarrazin entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage entre la rue Rochambeau et l'avenue de Pressensé entre l'avenue Paul Santy et la rue Rochambeau entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille entre le boulevard Jean XXIII et la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14075	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Beauvisage	entre la rue Rochambeau et l'avenue de Pres-sensé	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
				Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille	
				Rue Rochambeau	entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Jean Sarrazin	entre l'avenue Paul Santy et la rue Rochambeau	
14076	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Roger Salengro	sur 20 m face au n° 6	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m face au n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14077	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Kimmerling	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la sortie du bâtiment France Télécom	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
14078	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables en fonction des besoins du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 10 m face au n° 114	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017, de 22h à 6h
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 157	
				Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	Rue Professeur Beauvisage	sur 10 m face au n° 114	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 157 sur 20 m au droit du n° 101	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101 sur 20 m au droit du n° 157	
				Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 10 m face au n° 114	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79 et entre le n° 63 et n° 65	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage				
	Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101 sur 20 m au droit du n° 157				
	Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101				
14079	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lamothe	côté pair, sur 15 m au droit du n° 16	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 7 décembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14080	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de reprises d'entourage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antonin Laborde	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la rue des Docks (au droit du parc des Trembles)	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 8h à 17h
14081	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue Pierre Gilles de Gennes et la rue Professeur Jean Bernard	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au mardi 21 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Pierre Gilles de Gennes et la rue Professeur Jean Bernard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14082	Entreprise Appart City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté impair, sur 10 m au droit du n° 51 bis	Le mardi 14 novembre 2017
14083	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai Rambaud	sur 20 , au droit du bâtiment de la Sucrière	A partir du vendredi 10 novembre 2017 jusqu'au vendredi 15 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du bâtiment de la Sucrière	
14084	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de soudures à l'intérieur de chambres France Télécom sous stationnement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bataille	côté pair, sur 15 m au droit du n° 18	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au samedi 18 novembre 2017, de 8h à 18h
14085	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	au carrefour avec la rue Bellecombe	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au carrefour avec la rue Sainte-Geneviève	
					Rue Sainte-Geneviève	
14087	Entreprise Djams Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Gensoul	sur 10 m, au droit du n° 5	Le mardi 14 novembre 2017
14088	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de la Zac du Puisoz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Marcel Dargent	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Viviani	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 21 décembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14089	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Crillon	sur 15 m de part et d'autre du n° 82	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 82	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14090	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 15 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de Bonnel et la rue Rabelais	
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur 50 m au Nord de la rue Rabelais	
14091	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 10 m, au droit du n° 59	Le jeudi 16 novembre 2017, de 8h à 17h
14092	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'Argent	trottoir impair (Nord), entre la rue de la République et le n° 5	A partir du jeudi 9 novembre 2017 jusqu'au jeudi 9 novembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair (Sud), entre la rue de la République et le n° 6 emplacement de desserte, sur 15 m au droit du n° 32	
14093	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté pair, sur 8 m au droit du n° 48	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mercredi 13 décembre 2017
14094	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier	Rue Victor de Laprade		A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mercredi 6 décembre 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mercredi 6 décembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14095	Entreprise 124 Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Joannès Masset	trottoir Est, entre la rue Gorge de Loup et le n° 19	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mardi 21 novembre 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Gorge de Loup et le n° 19	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au mardi 21 novembre 2017
14096	Entreprise Cou-dreau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longefer	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 26	Le mercredi 15 novembre 2017
14097	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Navigation	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian	Le jeudi 16 novembre 2017, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 40 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian	Le jeudi 16 novembre 2017
14098	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réalisation du site propre C3	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Baraban	entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 8h à 17h
				Rue des Charmettes		
				Rue Notre Dame	entre la rue Germain et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre le cours Lafayette et la rue Germain et non simultanément avec la fermeture des rues Sainte Geneviève et Baraban	
				Rue Notre Dame	entre la rue Germain et le cours Lafayette et non simultanément avec la fermeture des rues d'Inkermann et Bellecombe	
				les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue des Charmettes	
Rue Notre Dame	au débouché sur la rue Germain					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14099	Entreprise Greenstyle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Garenne	sur 20 m au droit du n° 88	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au jeudi 30 novembre 2017, de 7h à 18h
14100	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Barrier	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14101	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Jussieu	entre le quai Jules Courmont et la rue Grôlée	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au vendredi 8 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au jeudi 21 décembre 2017, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Jussieu	entre le quai Jules Courmont et la rue Grôlée	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au vendredi 8 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au jeudi 21 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue de Jussieu	côté Sud, entre le quai Jules Courmont et la rue Grôlée	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au vendredi 8 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
14102	Entreprise Gantelet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 15 m au droit du n° 39	Le jeudi 16 novembre 2017
14103	Entreprise Delta Service Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un cheminement piétons sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 5 m entre le n° 20 et n° 24	A partir du lundi 27 novembre 2017 jusqu'au dimanche 27 mai 2018
14104	Entreprise Prebati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (évacuation de gravats)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Montée Justin Godart	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14105	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chazière		A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
14106	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit du n° 30	Le mercredi 15 novembre 2017, de 16h à 20h
14107	Entreprise Csme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démantèlement d'un poste HTA	le stationnement et l'accès des véhicules du demandeur seront autorisés	Place de la République	sur 20 m, au droit du n° 44 (devant le magasin San Marina)	Le lundi 27 novembre 2017
14108	Entreprise Mca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage béton dans le cadre de travaux de la gare SNCF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	Les lundi 27 novembre 2017 et mardi 28 novembre 2017, de 9h à 16h
14109	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des piétons sera interdite en alternance sur le trottoir Est et Ouest la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 30 m, au Nord de la rue Desaix au Nord de la rue Desaix des deux côtés, au Nord de la rue Desaix	A partir du lundi 20 novembre 2017 jusqu'au mercredi 20 décembre 2017
14110	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Prunelle	entre la rue Rivet et la place Rouville des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rivet et la place Rouville	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
14111	Entreprise Action Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	trottoir Nord, au droit du n° 27 côté impair, au droit du n° 27	Le jeudi 16 novembre 2017
14112	Entreprise Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au samedi 18 novembre 2017
14113	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	sens Ouest/Est, entre la rue Delandine et le quai de Perrache sens Est/Ouest, entre le quai de Perrache et la rue Delandine côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
14114	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°4	Les mercredi 15 novembre 2017 et jeudi 16 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14115	Société publique locale Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duployé Rue Vuillerme	entre la rue Vuillerme et le quai de Perrache des deux côtés, entre la rue Vuillerme et le quai de Perrache côté Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Emile Duployé	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au mardi 13 novembre 2018
14116	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite alternativement Les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue Casimir Périer Rue Smith Rue Quivogne Rue Delandine Rue Casimir Périer Rue Delandine Rue Smith Rue Quivogne Rue Smith Rue Delandine	dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard au débouché sur le cours Bayard	A partir du mercredi 15 novembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017, de 9h à 16h
14117	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des cycles sera interdite la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	sur 35 m, au droit du n° 35 trottoir impair, sur 30 m entre le n° 35 et la rue Claude Farrère sur 35 m au droit du n° 35, devant l'entreprise Okho côté impair, sur 30m entre la rue Claude Farrère et le n° 35, devant l'entreprise Okho	Le vendredi 17 novembre 2017
14118	Entreprise Carriont Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de poteaux incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme Cours Lafayette Rue Masséna	au carrefour avec le cours Lafayette au droit de l'immeuble situé au n° 61 côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Masséna côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Ney côté Ouest, sur 10 m au Sud du cours Lafayette	A partir du lundi 13 novembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14119	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair entre le n° 105 et la rue Robert	Le mardi 14 novembre 2017, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert	Le mardi 14 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, Est, entre le n° 105 et la rue Robert	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur la rue Juliette Récamier	
14120	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Palais Grillet	sur 10 m, au droit du n° 34	Le jeudi 23 novembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	sur 10 m, au droit du n° 9	
14121	Entreprise Ertbi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 112	A partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au mercredi 15 novembre 2017
14122	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'antennes	la circulation des piétons sera interdite au droit du levage	Place Antonin Poncet	côté Ouest, sur 35 m	Le lundi 20 novembre 2017
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		côté Ouest, pour les bornes escamotables	
14123	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 147	Le mardi 14 novembre 2017, de 8h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14124	Société publique locale Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Perrache	entre la rue Niviere Chol et la rue Emile Duployé	A partir du vendredi 24 novembre 2017 jusqu'au samedi 24 novembre 2018
			la circulation sera autorisée	Rue Niviere Chol	sens Ouest / Est	
			la mise en place d'un carrefour à feux provisoires sera autorisée		au carrefour avec le quai Perrache	
			la signalisation tricolore sera mise au noir	Rue Emile Duployé	au carrefour avec la quai Perrache	

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Guichard	Justine	Atsem principale de 2ème classe	Contractuel	27/9/2017	Education	Recrutement complément temps partiel
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	23/9/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	22/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Benabbou-kettaf	Houriya	Adjoint technique	Contractuel	9/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	18/8/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Junior david	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	19/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Guenoud	Yacine	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Hachefa	Oualid	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Layouni	Mouez	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Montard	Nicolas	Adjoint technique	Contractuel	4/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint technique	Contractuel	16/9/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	19/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	30/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Rabut	Cyril	Adjoint technique	Contractuel	5/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Remadi	Abdelwoihib	Adjoint technique	Contractuel	18/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Remadi	Abdelwoihib	Adjoint technique	Contractuel	31/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	30/9/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benchaar	Saida	Atsem principale de 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Cazier	Hélène	Atsem principale de 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Jacquet	Anne	Atsem principale de 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Michel	Marine	Adjoint technique	Contractuel	2/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Ophelia	Johanna	Atsem principale de 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Dormoy	Anais	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Gomez	Virginie	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	Stagiaire	1/8/2016	Enfance	Arrêté rectificatif
Lottin	Alice	Médecin	Stagiaire	1/6/2017	Enfance	Arrêté rectificatif
Bonneviale	Marie-Marc	Attaché	Stagiaire	1/11/2017	Auditorium	Nomination stagiaire catégorie A
Alesse	Alessandro	Educateur temps d'activités périscolaires	Stagiaire	1/9/2016	Sports	Nomination stagiaire catégorie B

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

DP 069 382 17 02260 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 388 17 02261 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 - 14 bis rue du Bocage Lyon 8ème Superficie du terrain : 1703 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux

DP 069 388 17 02262 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 135 bis - 137 rue de Montagny Lyon 8ème Superficie du terrain : 3935 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux

DP 069 381 17 02263 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Extension d'appartements et modification de toiture - Surface créée : 20 m² - Terrain : 22 rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Mme Garino Francesca 22 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

DP 069 381 17 02264 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie

du terrain : 504 m² - Demandeur : M. Roy Yoann 21 rue Royale 69001 Lyon

DP 069 386 17 02265 déposée le 30 octobre 2017 - Projet : Réfection de toitures - Terrain : 7 place Général Brosset Lyon 6ème Superficie du terrain : 238 m² - Demandeur : An Toitures Bardage 76 route de Florieux 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck

DP 069 385 17 02266 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 18 rue de la Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : les Trésors de l'Odeon 5 rue Corneille 75006 Paris - Mandataire : Mme Boquillon Alexandra

DP 069 383 17 02267 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 - 7 - 9 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 1033 m² - Demandeur : M. Vuachet Marc 38 rue Gabriel Péri 69330 Meyzieu

DP 069 384 17 02268 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local artisanal - Terrain : 3 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 602 m² - Demandeur : Mme Fabre Florence 3 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 381 17 02269 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place Croix-Pâquet Lyon 1er Superficie du terrain : 562 m² - Demandeur : M. Savoure Bertrand 5 place Croix-Pâquet 69001 Lyon

DP 069 383 17 02270 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 56 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : Mme Rozec Laurence 55 allée de l'Alagne 01200 Eloise

DP 069 386 17 02271 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Mme Guichard Julie 48 rue Tête d'Or 69006 Lyon

DP 069 383 17 02272 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 243 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 276 m² - Demandeur : M. Brung Nicolas 243 rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 385 17 02273 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 207 chemin de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : M. Vignot Jean-Charles 207 chemin de Choulans 69005 Lyon

DP 069 385 17 02274 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 26 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 1269 m² - Demandeur : SAS Charlain 18 chemin des Eglantines 69580 Sathonay-Village - Mandataire : M. Dalaise Charles

DP 069 385 17 02275 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 6 rue Mourguet Lyon 5ème Superficie du terrain : 91 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 17 02276 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 27 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1752 m² - Demandeur : Bet Savle 73 T rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 382 17 02277 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 65 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : M. l'Oreal SA 30 rue de l'Alsace 92300 Levallois-Perret

DP 069 389 17 02278 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : Félix Mangini - Quartier de l'Industrie Lyon 9ème Superficie du terrain : 878 m² - Demandeur : Nox Ingenierie 8 allée du Général Benoist 69673 Bron

DP 069 385 17 02279 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Modification et ravèlement de façade - Terrain : 35 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 1041 m² - Demandeur : M. Tedee Julien 25 rue des Aqueducs 69005 Lyon

DP 069 383 17 02280 déposée le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 27 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 2642 m² - Demandeur : SAS 4 rue de Lanneau 5 rue de Chaumont 75019 Paris - Mandataire : M. Souffrant Thibaud

DP 069 383 17 02281 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 36 b rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 3463 m² - Demandeur : M. Andrieu Patrick 3 impasse la Fontaine 69740 Genas

DP 069 381 17 02282 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : M. Pages Quentin 58 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 384 17 02283 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 151 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Brasserie de la Croix-Rousse 151 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Castaldo Mickaël

DP 069 386 17 02284 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 43 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 3384 m² - Demandeur : Mayoca 29 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Baranes Marc

DP 069 382 17 02285 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Childebert Lyon 2ème Superficie du terrain : 136 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saone - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 383 17 02287 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Construction d'un abri de stockage - Surface créée : 16 m² - Terrain : 40 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 43 m² - Demandeur : Chez Pépé et Mémé 40 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : M. Monnery Lionel

DP 069 382 17 02288 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 50 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 384 17 02289 déposée le 2 novembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue Claudius Linossier Lyon 4ème Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : Toiture et Façade 6 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chaigne Tristan

DP 069 384 17 02290 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 10 - 12 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Cabinet Bruno Ferro 13 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Ferro Bruno

DP 069 388 17 02291 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 14 rue Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 10761 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 385 17 02292 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 54 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 7067 m² - Demandeur : mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 383 17 02293 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 73 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 1352 m² - Demandeur : M. Laurent Stéphane 73 rue Baraban 69003 Lyon

DP 069 382 17 02294 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 50 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Sidola 50 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : Mme Dantzikian Sophie

DP 069 381 17 02295 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue du Jardin des Plantes Lyon 1er Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : FTV3A 3 rue du Jardin des Plantes 69001 Lyon - Mandataire : M. Gama Thibaut

DP 069 389 17 02296 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 1043 m² - Demandeur : Félix Faure Automobiles 51 rue Roger Salengro 69200 Venissieux - Mandataire : M. Abate Stéphane

DP 069 388 17 02297 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Saint-Maurice Lyon 8ème Superficie du terrain : 598 m² - Demandeur : Mme Konan Amandine 8 rue Saint-Maurice 69008 Lyon

DP 069 383 17 02298 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 68 rue Meynis Lyon 3ème Superficie du terrain : 820 m² - Demandeur : Mme Robertson Razoux Geneviève 2 rue Meynis 69003 Lyon

DP 069 384 17 02299 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Modification et ravèlement de façade - Terrain : 4t rue de Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 33 m² - Demandeur : Locagère 46 route de Jonage 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Barrillot Bruno

DP 069 384 17 02300 déposée le 3 novembre 2017 - Projet : Modification et ravèlement de façade - Terrain : 10 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : Locagère 46 route de Jonage 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Barrillot Bruno

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

PC 069 381 14 00144 M01 déposé le 2 novembre 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de logements - Surface créée : 11 m² - Terrain : 17 rue Saint-François d'Assise Lyon 1er Superficie du terrain : 1834 m² - Demandeur : EHD 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Devert Bernard - Auteur : M. Treve Bernard 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 386 16 00216 T01 déposé le 3 novembre 2017 Transfert - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 3 - Surface créée : 99 m² - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : Mme Strosser Valérie 59 rue de Créqui 69006 Lyon - Auteur : M. Guillot Michel 46 chemin du Clot Collinot 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 17 00129 T01 déposé le 31 octobre 2017 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 108 m² - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 583 m² - Demandeur : M. Laget Gérard Henri 19 B rue des Granges 69005 Lyon - Auteur : Mme Reguieg Christelle 13 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne

PC 069 388 17 00366 déposé le 30 octobre 2017 - Projet : Construction de deux bâtiments (soit 39 logements) et création de 41 aires de stationnement - Surface créée : 2500 m² - Terrain : 66 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 1190 m² - Demandeur : BNP Paribas Immobilier 129 rue Servient 69326 Lyon - Mandataire : M. Pallas Frédéric - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 387 17 00367 déposé le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en 4 logements - Terrain : 132 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1224 m² - Demandeur : M. Dogliani Alban 345 rue Garibaldi 69007 Lyon - Auteur : Verticales Architectures 163 rue Louis Antoine Duriat 01600 Reyrieux

PC 069 383 17 00369 déposé le 31 octobre 2017 - Projet : Construction de 12 logements par surélévation d'une maison individuelle et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 372 m² - Terrain : 17 rue Claudius Pionchon Lyon 3ème Superficie du terrain : 590 m² - Demandeur : Greenvest Group 24 rue du Mail 69004 Lyon - Auteur : Tekhne 43 rue des Hériveaux 69003 Lyon

PC 069 389 17 00370 déposé le 31 octobre 2017 - Projet : Changement de destination d'une agence immobilière en local commercial avec changement de menuiseries - Terrain : 2 place du Marché Lyon 9ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : CCO2 2 place du Marché 69009 Lyon - Mandataire : M. Couturier Jean-Marie

PC 069 387 17 00371 déposé le 31 octobre 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de recherche - Surface créée : 3238 m² - Terrain : Rue du Vercors Lyon 7ème Superficie du terrain : 48139 m² - Demandeur : Métropole de Lyon DPMG - Uco 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Kimelfeld David - Auteur : Patriarche & Co 4 allée du Lac de Garde Taxiway 73375 le Bourget du Lac Cedex

PC 069 385 17 00372 déposé le 2 novembre 2017 - Projet : Extension d'un local commercial avec réfection de devanture - Surface créée : 48 m² - Terrain : 4 rue de l'Angile Lyon 5ème Superficie du terrain : 353 m² - Demandeur : Café des Voyageurs 38 place des Pavillons 69007 Lyon - Mandataire : Mme Granjon Françoise - Auteur : A Ex Co 15 rue Saint-Paul 69005 Lyon

PC 069 382 17 00373 déposé le 2 novembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en atelier avec modification de façade - Terrain : 46 rue Ravat Lyon 2ème Superficie du terrain : 176 m² - Demandeur : SCI Podo Invest 3 rue Paul Bourde 69003 Lyon - Mandataire : M. Calleja Julien - Auteur : Mme Redon Alexandra 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

Permis de Démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

PD 069 384 17 00037 déposé le 31 octobre 2017 - Projet : Démolition de 3 bâtiments et de 12 garages - Terrain : 52 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème Superficie du terrain : 3193 m² - Demandeur : ICF Habitat Sud-Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Amico Patrick

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

US 069 389 17 00217 déposé le 30 octobre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,43 m² en cabinet d'orthoptiste - Terrain : 14 rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 663 m² - Demandeur : Mme Spendra Véronique 6 rue Romain Rolland 69800 Saint-Priest - Auteur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 389 17 00218 déposé le 30 octobre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 90,86m² en cabinet d'ophtalmologiste - Terrain : 14 rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 663 m² - Demandeur : Selarl Docteur Dumas 9 chemin du Poizat 69660 Collonges-Au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Dumas Christine - Auteur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 383 17 00219 déposé le 30 octobre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 78,68 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 118 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 2700 m² - Demandeur : M. Smith Eric 5 rue de la Concorde 93800 Epinay sur Seine - Auteur : Régie Pozetto 82 cours Vitton 69457 Lyon Cedex 06

US 069 381 17 00220 déposé le 1er novembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 61,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 2265 m² - Demandeur : Mme David Diot Mary 54 rue de la Halte 35890 Laille - Auteur : Régie Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 17 00221 déposé le 2 novembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 81,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 36-36 bis rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 3463 m² - Demandeur : M. Andrieu Patrick 3 impasse la Fontaine 69740 Genas - Auteur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 388 17 00222 déposé le 2 novembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 282 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 423 m² - Demandeur : M. Beaufls Jean-Paul 282 avenue Berthelot 69008 Lyon - Auteur : Syndicat des copropriétaires 282 avenue Berthelot 69008 Lyon

US 069 381 17 00223 déposé le 3 novembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,04 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue du Gare Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Mme Della-Torre Valérie 28 allée de la Clavière 69310 Pierre-Bénite - Auteur : Gagneux Services Immobilier 36 rue Tronchet 69006 Lyon

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

DP 069 386 17 01482 Décision du 31 octobre 2017 à M. Koehl William 39 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 384 17 01794 Décision du 31 octobre 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 3 impasse Berger Lyon 4ème

DP 069 382 17 01846 Décision du 31 octobre 2017 à Drive Innov 2 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 quai Jules Courmont Lyon 2ème

- DP 069 381 17 01865 Décision du 30 octobre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Georges Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façades - Terrain : 2 montéee Allouche Lyon 1er
- DP 069 385 17 01895 Décision du 31 octobre 2017 à CBT B Ferro 13 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 quai Fulchiron Lyon 5ème
- DP 069 386 17 01900 Décision du 31 octobre 2017 à Maison Verot 51 rue de la Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 51 rue Tête d'Or Lyon 6ème
- DP 069 383 17 01902 Décision du 31 octobre 2017 à Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 quai Augagneur Lyon 3ème
- DP 069 382 17 01933 Décision du 2 novembre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 rue Casimir Périer Lyon 2ème
- DP 069 389 17 01934 Décision du 2 novembre 2017 à M. Grisard Julien 1 rue Hector Berlioz 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 16 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème
- DP 069 386 17 01939 Décision du 31 octobre 2017 à Régie Mitanchet 2 rue Sainte Hélène 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 59 - 59 b rue de Créqui Lyon 6ème
- DP 069 383 17 01958 Décision du 31 octobre 2017 à Mme Anjolras Aurélie 241 route de Genas 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 76 rue Mazonod Lyon 3ème
- DP 069 383 17 01965 Décision du 31 octobre 2017 à Signarama Lyon 4 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 cours Lafayette Lyon 3ème
- DP 069 387 17 01974 Décision du 31 octobre 2017 à Métropole de Lyon - DMPG - UD DP 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattage de 10 arbres - Terrain : 1-3 rue du Vercors Lyon 7ème
- DP 069 386 17 02000 Décision du 31 octobre 2017 à Espace Vend'Home 144 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 114 rue Vendôme Lyon 6ème
- DP 069 387 17 02001 Décision du 3 novembre 2017 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 30 - 36 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème
- DP 069 386 17 02004 Décision du 31 octobre 2017 à Lenoir Services 23 allée du Mens 69100 Villeurbanne - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 95 rue Vendôme Lyon 6ème
- DP 069 387 17 02006 Décision du 31 octobre 2017 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 rue Saint-Michel Lyon 7ème
- DP 069 387 17 02015 Décision du 31 octobre 2017 à Mme Camara Cécile 302 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 277 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 383 17 02028 Décision du 31 octobre 2017 à ASF Toitures Avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue de Bonnel Lyon 3ème
- DP 069 387 17 02061 Décision du 31 octobre 2017 à Chanel 12 rue de l'Industrie 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue Camille Roy Lyon 7ème
- DP 069 387 17 02063 Décision du 31 octobre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 116 avenue Berthelot Lyon 7ème
- DP 069 387 17 02064 Décision du 31 octobre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 169 avenue Berthelot Lyon 7ème
- DP 069 387 17 02082 Décision du 3 novembre 2017 à Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade et coupe et abattage d'arbres (3 érables) - Terrain : Place Aristide Briand Lyon 7ème
- DP 069 387 17 02094 Décision du 30 octobre 2017 à Rectorat Académie de Lyon 92 rue de Marseille 69354 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 92 rue de Marseille Lyon 7ème
- DP 069 383 17 02102 Décision du 31 octobre 2017 à Leader Price Expansion 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 - 27 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 383 17 02117 Décision du 31 octobre 2017 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue Domrémy Lyon 3ème

Permis de Construire délivré pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

- PC 069 387 16 00457 - Arrêté du 3 novembre 2017 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 17 logements avec réaménagement de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1040 m² - Terrain : 22 - 24 rue André Bollier Lyon 7ème

Changements d'Usage délivrés pendant la période du 30 octobre au 4 novembre 2017

- US 069 385 17 00197 - Arrêté du 30 octobre 2017 à M. Prost Nicolas 5 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 place Saint-Paul Lyon 5ème
- US 069 385 17 00198 - Arrêté du 30 octobre 2017 à SCI Saint-Georges 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Changements d'usage de trois locaux d'habitation de 26,00, 28,00 m² et 30,00 m² en trois locations meublées de courte durée - Terrain : 68 rue Saint-Georges Lyon 5ème
- US 069 385 17 00199 - Arrêté du 30 octobre 2017 à SCI le Wagon 2 place Gerson 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 62 rue Tramassac Lyon 5ème
- US 069 382 17 00201 - Arrêté du 30 octobre 2017 à Mme Micolle Marie-Pierre 35 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 place Bellecour Lyon 2ème
- US 069 386 17 00202 - Arrêté du 30 octobre 2017 à M. et Mme Deplanche et Viard-Gaudin Hadrien et Elsa 22 allée du Pré Blanc 38240 Meylan - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 61,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 65 rue Louis Blanc Lyon 6ème
- US 069 382 17 00203 - Arrêté du 30 octobre 2017 à M. Pautz Nicolas 5 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème
- US 069 382 17 00205 - Arrêté du 30 octobre 2017 à SNC Invest Pierres 6 rue Lieutenant Audras 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Stella Lyon 2ème
-